

## CONTRAT DE PENSION



### IDENTIFICATION

Nom : \_\_\_\_\_ Nom du parent si mineur: \_\_\_\_\_  
Adresse: \_\_\_\_\_ Ville: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_  
Tel résidence: \_\_\_\_\_ Travail: \_\_\_\_\_ Cellulaire: \_\_\_\_\_  
Courriel: \_\_\_\_\_

Nom du cheval: \_\_\_\_\_ Race: \_\_\_\_\_ Sexe: \_\_\_\_\_  
Nom du vétérinaire: \_\_\_\_\_ Téléphone: \_\_\_\_\_  
Nom du forgeron: \_\_\_\_\_ Téléphone: \_\_\_\_\_

Soins particuliers: \_\_\_\_\_

Valeur de l'assurance vie du cheval (si applicable): \_\_\_\_\_

Personne ressource à rejoindre si le propriétaire n'est pas disponible lors d'une urgence:

Nom: \_\_\_\_\_ Tél: \_\_\_\_\_

Le propriétaire du cheval doit donner ses directives à la Ferme du Centaure en ce qui a trait aux soins d'urgence s'il n'est pas possible de le joindre:

Jusqu'à quel montant peut-on prodiguer des soins: \$\$\$ (vétérinaire, médicaments, autres)

Déplacement vers un hôpital vétérinaire: Oui Non

Euthanasie: \_\_\_\_\_ Jamais \_\_\_\_\_ Si nécessaire \_\_\_\_\_ Pas avant que le vétérinaire soit venu

Autre: \_\_\_\_\_

Date de paiement de la pension: \_\_\_\_\_

Modèle de pension choisi (voir option avec la Ferme du Centaure): \_\_\_\_\_

Extras (voir option avec la Ferme du Centaure): \_\_\_\_\_

J'ai bien lu et compris le contrat de pension et j'en accepte toutes les clauses

Signature (parent si mineur): \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

# CONTRAT DE PENSION



Page 2

## CONTRAT

Le propriétaire du cheval s'engage à :

1. Payer la totalité de sa pension le 1er de chaque mois pour le mois à venir ou à la date inscrite sur la page d'identification
2. Payer les extras encourus durant le mois (si applicable) au moment de payer la pension du mois suivant
3. Si l'animal nécessite des soins pour sa santé, le propriétaire du cheval sera avisé immédiatement afin de recevoir ses directives. Advenant que ce dernier ne puisse pas être rejoint aux numéros téléphoniques mentionnés sur la page d'identification ou qu'il ne répond pas au message qui lui fut laissé, la Ferme du Centaure reçoit par le présent contrat l'autorisation du propriétaire du cheval de prendre les dispositions qui s'imposent pour la sécurité et le bien-être du cheval. Le propriétaire a la responsabilité d'aviser la Ferme du Centaure de ses choix en ce qui a trait aux limites des soins à apporter au cheval (financier, déplacement vers un hôpital vétérinaire, etc). Le propriétaire doit nommer une personne de confiance qui sera autorisée à prendre les décisions importantes que la Ferme du Centaure ne peut assumer, ceci toujours dans l'optique où le propriétaire du cheval ne peut être rejoint.
4. La Ferme du Centaure sera exemptée de tout dommage provenant ou résultant de la pension du dit cheval. Ceci inclus et ne limite aucunement la perte par incendie, vol, fuite, décès, blessures à des personnes, chevaux ou propriétaires, sauf en cas de flagrante négligence du propriétaire de l'écurie, de son représentant ou toutes autres personnes à son service.
5. La Ferme du Centaure se réserve le droit de rétention de marchandise pour tout montant résultant de frais impayés sur la pension ou les soins particuliers administrés audit cheval. Le propriétaire du cheval doit payer les frais se rattachant à la pension et les extras (si applicables) dans les sept (7) jours qui suivent la date où le ou les montants sont dues.
6. Quinze (15) jours après qu'un avis par écrit soit envoyé au propriétaire à l'adresse mentionné sur ce contrat réclamant les frais en suspend, la Ferme du Centaure se réserve le droit de disposer du dit cheval soit par vente privée ou publique et le propriétaire du cheval par la présente renonce à tout autre avis légal. Advenant que le prix de vente du cheval ne soit pas suffisant pour couvrir la dette, le propriétaire du cheval sera tenu de payer la différence.

# CONTRAT DE PENSION



## Page 3

7. Le propriétaire consent qu'il soit administré tout traitement médicale jugé nécessaire en cas d'urgence. S'il est impossible de rejoindre le vétérinaire mentionné ci-dessus, le propriétaire consent que le traitement médical nécessaire soit donné soit par les responsables de l'écurie ou le vétérinaire de l'écurie. Le propriétaire comprend que tous frais impliqués lui seront facturés et qu'il devra les payer immédiatement.
8. Le propriétaire comprend que l'entraînement, les leçons d'équitation, les soins de forgeron, de vétérinaire, de transport ou autres frais supplémentaires lui seront facturés selon les services reçus.
9. Le propriétaire du cheval est responsable de ses invités et doit en tout temps les accompagner à la Ferme du Centaure. Il ne peut donner l'autorisation à un tiers de venir à la Ferme du Centaure s'il n'est pas présent. La Ferme du Centaure se réserve le droit de refuser en tout temps l'accès sur sa propriété à un tiers.
10. Un avis écrit de trente (30) jours doit être remis à la Ferme du Centaure pour avisé d'une fin de contrat de pension ou le paiement supplémentaire d'un (1) mois de pension sera exigible.
11. Le propriétaire du cheval consent à suivre tous les règlements de l'écurie. Ils lui seront remis par la Ferme du Centaure au moment de la signature du contrat.
12. Les mineurs sont tenus par la loi de porter le casque protecteur et il fortement recommander aux adultes également.
13. Le propriétaire du cheval est tenu d'avoir une assurance en responsabilité civile. Une assurance pour son équipement (la ferme du Centaure n'est d'aucune façon responsable de l'équipement) feu, vol, vandalisme ou autre. C'est à la discrétion du propriétaire d'avoir une assurance vie pour son cheval.
14. Il est entendu que le terme « propriétaire du cheval » correspond à la personne identifiée dans le présent contrat et le terme « Ferme du Centaure » correspond au propriétaire et opérateur de l'écurie la Ferme du Centaure. Aucune personne n'a l'autorisation de modifier les termes de cette entente

*\* Il vous faudra aussi remettre le formulaire de reconnaissance de risque signé*

*\* Il vous faudra remplir un formulaire sur votre état de santé si certains détails doivent être connus*

## Ferme Centaure

875 rang 1 et 2 Baby  
Laverlochère  
Abitibi-Témiscamingue  
J0Z 2P0

Cell: 819-290-4229 Tel: 819-765-2404  
Courriel: ferme.centaure@gmail.com  
Site Web: www.fermeducentaure.ca

